

DATE DE LA CONVOCATION : 6 février 2026

Le jeudi 12 février 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, 14, rue Fortuné-Charlot en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Miloud GOUAL, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRÉSENTS : 27

VOTANTS : 34

Étaient présents :

Miloud GOUAL, Jacqueline HUCHIN, Jean-Claude BENHAÏM, Adelaïde HAMITI, Thibault PETIT, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Hafid IABASSEN, Tina RAMAH, Diénabou KOUYATE, Stéphane LARTIGUE, Isabelle MOSER, Housman BATHILY, Jimmy JOUHANET, Nassira BENOUARI, Marie-Claire LETY, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Uriell MARQUEZ, Manuela MELO, Mustafa HECIMOVIC, Régis PEDANOU, Brigitte CERVETTI, Toufik LAADJAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Christine DENIS donne procuration à Nassira BENOUARI,
Bastien REDDING donne procuration à Casimir PIERROT,
Atika LHOUM donne procuration à Manuela MELO,
Laurent LE LEUXHE donne procuration à Miloud GOUAL,
Ruffin KAPELA donne procuration à Régis PEDANOU,
Sébastien CÉLERIN donne procuration à Monique LAMOUREUX,
Maria GUIDEC donne procuration à Jacqueline HUCHIN.

Absente :

Jeanne DOCTEUR

Secrétaire :

Thibault PETIT

La présente liste des délibérations et les extraits de délibérations sont disponibles sur le site internet de la Commune (rubrique le Conseil Municipal)

- Délibération n°DEL26_001 : Quartier de la gare de Montigny-lès-Cormeilles :
Dénomination du parc sis rues Simone-Veil et Victor-Schoelcher
Approuvée à l'unanimité
- Délibération n°DEL26_002 : Présentation du Rapport social unique 2024
Approuvée à l'unanimité
- Délibération n°DEL26_003 : Création de poste
Approuvée à l'unanimité

- Délibération n°DEL26_004 :Renouvellement de la Convention territoriale globale, pour les années 2026 - 2030, avec la Caisse d'allocations familiales
Approuvée à l'unanimité
- Délibération n°DEL26_005 :Dispositif collège au cinéma : Signature de la charte collège au cinéma Val-d'Oise
Approuvée à l'unanimité

Il est possible de consulter le registre des délibérations au service des affaires générales et transversales situé au 3, avenue Aristide-Maillo.

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, boulevard de l'Hautil – 95 000 CERGY) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Publiée et affichée le 13 février 2026